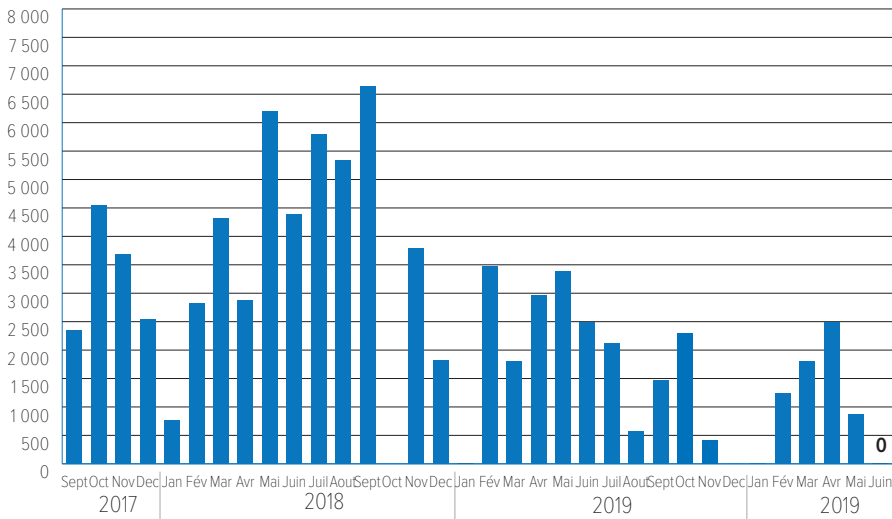


Le HCR et ses partenaires ont commencé à organiser le rapatriement volontaire des réfugiés burundais au mois de Septembre 2017, à la suite des résolutions de la Commission tripartite entre le Burundi, la Tanzanie et le HCR. Ce rapatriement s'inscrit dans le cadre des solutions durables que propose le HCR pour les réfugiés qui ont manifesté l'intention de rentrer chez eux. La grande majorité des rapatriés proviennent de la Tanzanie, ainsi que du Kenya et de la République démocratique du Congo (RDC) en moindre nombre. Presque tous les retours du Rwanda et de l'Ouganda ont été jusqu'ici des retours spontanés.

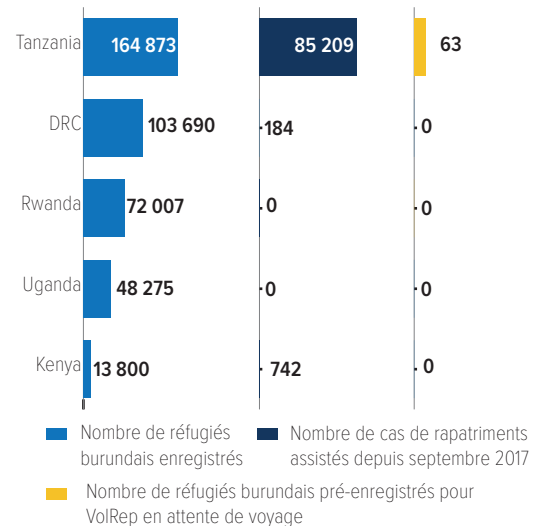
## CHIFFRES CLÉS DU RAPATRIEMENT ASSISTÉ



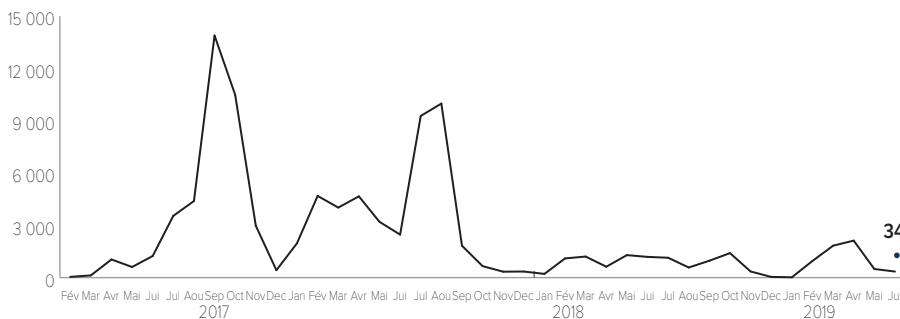
## TENDANCES DU RAPATRIEMENT PAR MOIS DEPUIS SEPTEMBRE 2017



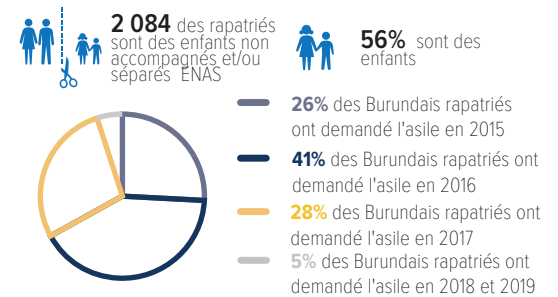
## RAPATRIEMENT PAR PAYS D'ASILE\*\*



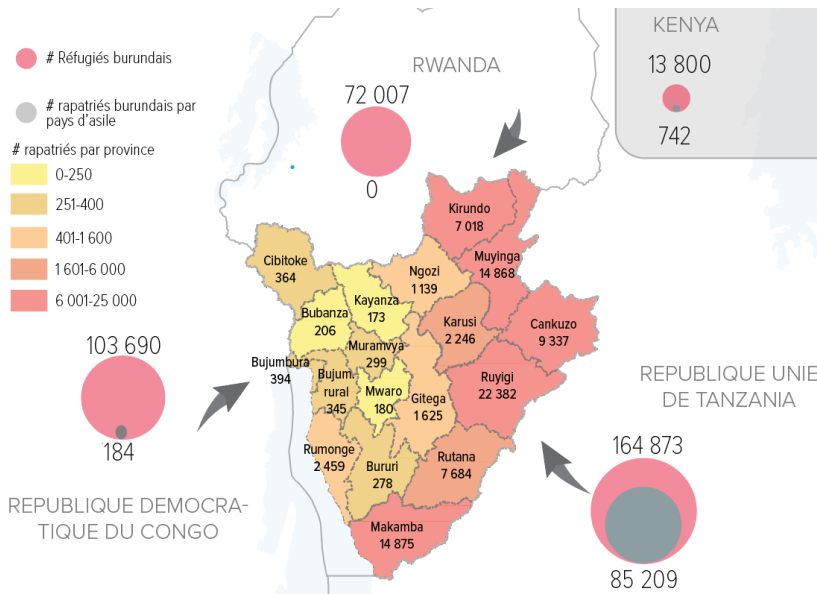
## ENREGISTREMENT POUR LE RAPATRIEMENT VOLONTAIRE EN TANZANIE 2017-2019



## PROFIL GENERAL DE LA POPULATION



## ZONES DE RETOUR\*\*\*



## VUE D'ENSEMBLE

- Le HCR et ses partenaires fournissent une assistance aux réfugiés qui ont décidé d'être rapatriés au Burundi, afin que le processus soit fait en toute dignité et sécurité, mais aussi pour soutenir la cohésion sociale au niveau communautaire et promouvoir le rapatriement comme une solution durable aux problématiques liées aux réfugiés.
- Un financement supplémentaire est nécessaire pour garantir la durabilité du rapatriement, renforcer le suivi et soutenir une réintégration durable.
- L'opération pour le rapatriement volontaire en Tanzanie se déroule dans le cadre d'un Accord Tripartite entre les deux gouvernements et le HCR. Cet Accord Tripartite incorpore les obligations de toutes les parties et les garanties du caractère volontaire du retour.
- Le gouvernement de la Tanzanie et du Burundi ont entrepris des activités pour encourager le retour des réfugiés, néanmoins le rapatriement est volontaire. Bref, tous les acteurs ont reconnu l'importance de laisser aux réfugiés l'opportunité d'opter librement pour le rapatriement.
- Alors que le gouvernement burundais et les communautés d'origine accueillent les rapatriés sans incidents, le suivi de protection montre qu'un nombre considérable de rapatriés font face à de nombreuses difficultés durant le processus de réintégration.

\* Inclut les retours assistés de la Tanzanie (85 209), du Kenya (742), de la RDC (184), de la Zambie (5), de l'Ouganda (2), du Cameroun (2), du Gabon (1), Sénégal (1) et du Burkina Faso (1).

\*\* Ne comprend pas le nombre de réfugiés de la Zambie, du Sénégal, du Cameroun et du Burkina Faso

\*\*\* Ne comprend pas le nombre de réfugiés de RDC, du Cameroun et du Burkina Faso.

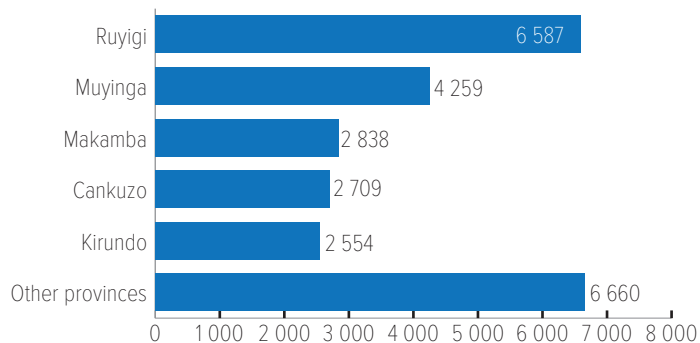
# MONITORING DE PROTECTION DU RETOUR AU BURUNDI

## MÉTHODOLOGIE

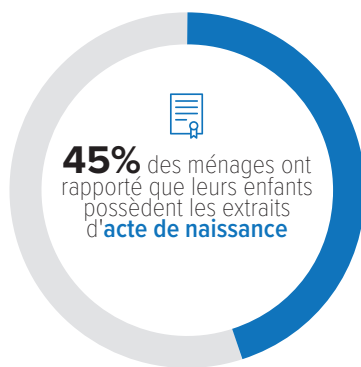
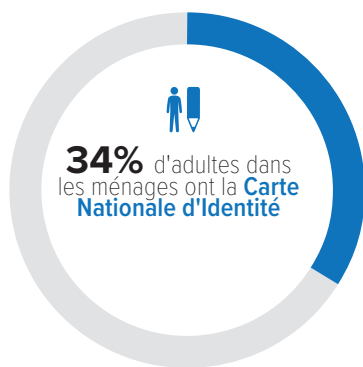
Le Monitoring de protection dans le cadre du retour des réfugiés au Burundi est une activité de protection essentielle et une obligation du HCR, qui découle de l'Accord Tripartite et vise à : collecter, traiter, analyser et disséminer de manière systématique et régulière, les données et les informations des rapatriés sur : 1) les conditions de retour des rapatriés assistés et 2) le niveau de réintégration dans les zones de retour, afin de proposer une réponse de protection efficace auprès des groupes sectoriels existants au Burundi, de faire un plaidoyer (auprès des secteurs d'intervention, des acteurs de développement, des bailleurs et des autorités gouvernementales). Le Monitoring de protection a été initialement mis en place en septembre 2017 après le début du rapatriement de la Tanzanie et a été révisé au début de 2019 pour mieux répondre aux besoins opérationnels.

## PROGRES DU MONITORING

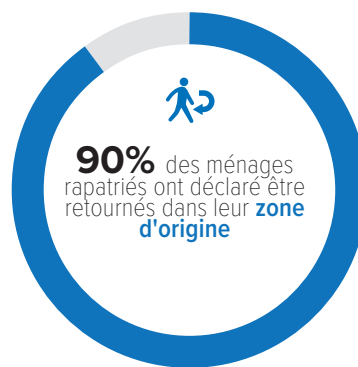
25 607 entretiens avec des familles de rapatriés ont été menés au 30 Juin 2020, (voir ci-dessous le tirage par province).



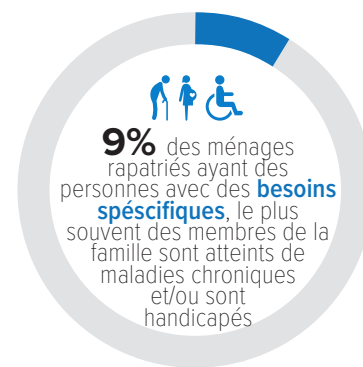
## DOCUMENT D'ÉTAT CIVIL



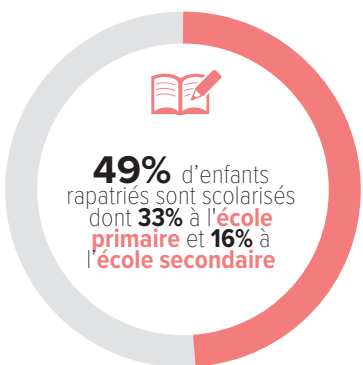
## DÉPLACEMENT



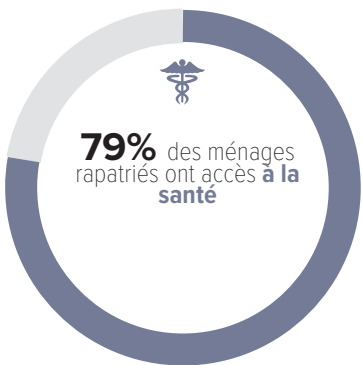
## VULNÉRABILITÉ



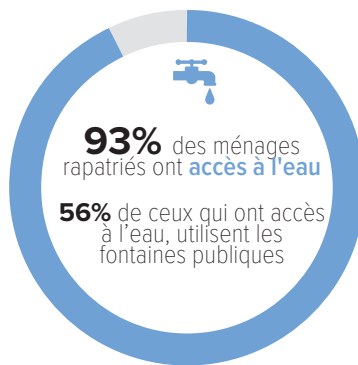
## EDUCATION



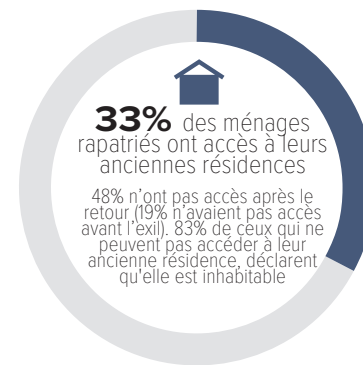
## SANTÉ



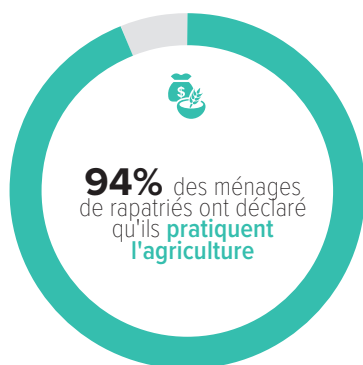
## EAU



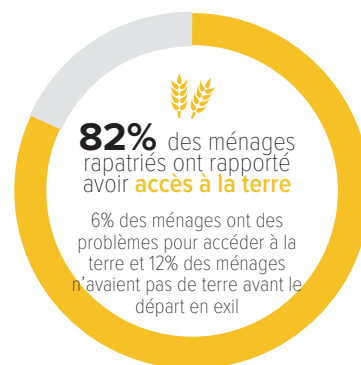
## ACCÈS À L'ABRI



## MOYENS DE SUBSISTANCE



## ACCÈS À LA TERRE



## 3 PRINCIPALES PRIORITÉS DANS L'UTILISATION DE L'ASSISTANCE EN CASH

Tous les réfugiés qui sont rentrés avec l'assistance du HCR reçoivent au Burundi un paquet de retour initial consistant en une subvention, des fournitures de base et de la nourriture pour chaque ménage. Les rapatriés indiquent que la subvention en espèces a été utilisée pour les dépenses prioritaires suivantes :

- 1. Achat des biens domestiques (38%)**
- 2. Abri (20%)**
- 3. Location de terrain (19%)**

## Pour plus d'information veuillez contacter:

UNHCR Burundi: Brigitte Mukanga Eno, Deputy Representative, [eno@unhcr.org](mailto:eno@unhcr.org); Gwendolyn Roeske, Snr Prot. Officer, [roeske@unhcr.org](mailto:roeske@unhcr.org); Ana Maria Rivas, Prot. Officer (Monit. analyst), [rivas@unhcr.org](mailto:rivas@unhcr.org); Felix Ndama Wa Ndama, Assc PIM Officer, [ndamawan@unhcr.org](mailto:ndamawan@unhcr.org)  
UNHCR Regional Bureau for the East and Horn of Africa, and the Great Lake: Anna Minuto, Snr. IMO, [minuto@unhcr.org](mailto:minuto@unhcr.org);  
UNHCR Tanzania: Antonio Canhandula, UNHCR Representative, [canhandu@unhcr.org](mailto:canhandu@unhcr.org); George Kuchio, Deputy Representative, [kuchiog@unhcr.org](mailto:kuchiog@unhcr.org)